

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
05/11/2020

Dossier complet le :
05/11/2020

N° d'enregistrement :
f09320p0259

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SCCV LES DIABLES BLEUS

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale HAUMONT JULIEN

RCS / SIRET Forme juridique SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 a Défrichement pour une surface supérieure à 5ha et inférieure à 25ha	Défrichement pour une superficie de 0.64Ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Défrichement de 0.64 ha
- Démolition d'une villa existante y compris ses annexes et piscine
- Construction d'un ensemble de 5 petits immeubles en R+1 et R+2 composé de 34 logements collectifs pour une surface de plancher d'environ 4400m²
- Tous les réseaux, espaces verts et accès nécessaires aux besoins du projet

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement de 0.64ha est la construction d'un ensemble de 5 petits immeubles de logements collectifs

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pour la phase de défrichement:

Les travaux de débroussaillage s'effectueront au moyen de débroussailleuses, ramasse feuilles, camions benne. Le défrichement sera réalisé par abattage, arrachage de souches et débardages mécanisés entre octobre et janvier.

Pour la phase de travaux se déroulant sur une période estimée de 20 mois environs:

- Démolition des bâtiments et revêtements de surface existant,
- Protection des boisements conservés, dans la mesure du possible,
- Terrassements superficiels,
- Réalisation des réseaux de desserte des bâtiments,
- Réalisation des voiries (voies de circulation, places de stationnement et cheminements piétons),
- Réalisation des bâtiments (répondant aux normes du label Bâtiment Durable Méditerranéen - niveau bronze)
- Réalisation des aménagements paysagers.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement

Concernant l'opération en phase exploitation, celle-ci engendrera une augmentation de l'activité humaine liée aux logements. Le projet est donc susceptible d'augmenter légèrement le trafic routier.

Des parkings en intérieur seront créés afin de combler les besoins en places de stationnement des futurs résidents et de limiter leur impacts dans le paysage (seule une place de stationnement est prévue en extérieur).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie défrichée :	6 400m ²
Superficie de l'assiette foncière du terrain:	18 250 m ²
Surface de plancher administrative du projet:	4 400 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

4530 Avenue des Diabls Bleus
06360 EZE

Parcelles cadastrées section AN
39 - 236 - 478 - 48 - 44 - 45 - 243 - 392
- 240 - 47 - 50 - 43

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 7 ° 2 2 ' 0 6 " E Lat. 4 3 ° 4 3 ' 5 8 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	EZE
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Arrêté préfectoral n° 2018-86 du 14 Septembre 2018
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR Mouvement de Terrain approuvé le 23 Mai 2003 Révision n°1 approuvée le 16 Février 2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Littoral Nice à Menton
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Corniches de la Riviera - FR 9301568 Distance estimée d'environ 60 mètres
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet prévoit l'abattage et le cas échéant, quand cela est possible, la transplantation d'arbres d'essences diverses (Pins, feuillus, oliviers, figuiers, lauriers....) qui seront obligatoirement replantés à raison de deux tiges de la même essence et de même hauteur pour tout sujet abattu.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Bien qu'une partie du terrain se trouve impliquée par le PPR Mouvement de terrain zone bleu, aléas ravinement et reptation, la partie du terrain concernée par le défrichement et l'implantation du projet se trouve en dehors de cette zone.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	De part l'augmentation du nombre de riverain, le projet induira une légère augmentation du trafic routier à l'intérieur du site et sur sa voie d'accès, l'avenue des Diabls Bleus.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	En phase d'élagage, de débroussaillage et de chantier, le projet sera susceptible de produire des nuisances sonores en journée et durant les jours ouvrés. En phase d'exploitation, les aménagements ne seront pas source de bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les travaux se dérouleront en période diurne
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase de chantier, la démolition et la construction engendreront des déchets non dangereux qui seront triés, évacués et recyclés dans les lieux prévus à cet effet. En phase d'exploitation, seuls les déchets ménagers sont concernés, ceux-ci seront déposés dans un local prévu à cet effet et collectés par les services métropolitain.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site aujourd'hui comporte une propriété privée, type villa et ses annexes, qui sera démolie pour un projet de logements collectifs composés de 34 appartements.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre du défrichement soumis à autorisation, il sera envisagé de limiter le défrichement à l'emprise du projet et de conserver les essences situées dans les espaces verts prévus.

De plus il sera réalisé un traitement paysager de manière à intégrer les bâtiments (les toitures seront végétalisées) dans le caractère naturel du site et de limiter son impact dans le paysage. (Voir plan de masse du projet paysager joint)

Enfin, dans une volonté d'affilier le projet à une démarche environnementale durable, celui-ci s'inscrit dès sa conception dans la démarche Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM) en visant à minima la médaille bronze du label.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'état des lieux de la zone de projet et après évaluation de l'impact de l'opération sur son environnement et sur la santé humaine, les aménagements prévus ne nécessiteraient pas une étude d'impact. En effet le projet s'inscrit dans une zone urbaine dont le site se trouve en dehors des zones à enjeux écologiques et environnementaux.

Le projet mise sur l'intégration dans son environnement et sur la valorisation des espaces verts et paysagers existants et réaménagés.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un <u>projet de tracé ou une enveloppe de tracé</u> ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 1- PLAN DE MASSE DU PROJET

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

VILLEFRANCHE SUR MER

le,

04 NOVEMBRE 2020

Signature

